

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2022

OBJET : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A 5H PAR SEMAINE

L'an deux mille vingt-deux, et le quatre octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette — CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuncho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire informe que le Conseil Municipal par délibération en date du 7 janvier 2020 a créé un emploi permanent d'adjoint technique à 5h hebdomadaires au service de la cantine.

L'agent occupant ce poste est aussi agent administratif à l'Agence Postale Communale. A compter du 05 novembre 2022, il va voir son nombre d'heures augmenter passant ainsi de 19h30 à 24h30 en raison de l'élargissement des horaires de l'Agence Postale Communale.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à 5h hebdomadaires à compter du 05 novembre 2022.

Le Comité Technique Intercommunal a émis un avis favorable dans sa séance du 15 septembre 2022.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique à 5h hebdomadaires à compter du 05 novembre 2022.



La Maire,
Maïder BEHOTEGUY